



# ALLO JEU

## FORMULAIRE D'ADHÉSION



### SIMPLICITÉ

Où que vous soyez, plus la peine de vous déplacer, pariez par téléphone!



### RAPIDITÉ

7j/7j, pariez en quelques secondes, de 09h00 du matin jusqu'à la fin des courses.



### SÉCURITÉ

Identification immédiate et sécurisée à chaque appel\*.



### CONFIDENTIALITÉ

Nous prenons en toute discrétion vos paris en direct et sur toutes les courses à partir de 09h00.

Pour toute information, merci de contacter le Service Client au

**05 37 27 11 03**

\*Coût d'un appel local



## FORMULAIRE D'ADHÉSION AU SERVICE ALLO JEU

### INFORMATIONS

Nom :

Prénom :

Pièce d'identité :

Délivrée le

Date de naissance :

Adresse : N° :

Rue/Bd :

Quartier :

Ville :

CP :

Téléphone (GSM) :

E-mail :

Numéro de Relevé d'Identité Bancaire (RIB)<sup>1</sup> :

### DONNEES PERSONNELLES

Les données collectées par la SOREC sont nécessaires à la gestion des Comptes Paris par Téléphone et contentieux s'il y'a lieu. Tous les champs sont obligatoires, à défaut nous ne pourrons traiter votre demande.

Peuvent seuls, dans les limites de leurs attributions respectives, être destinataires des informations :

Direction générale, dispositif de contrôle interne et externe en cas de besoin, service client, autorités judiciaires et administrations.

Conformément à la loi n°09-08, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer au traitement de vos données pour motif légitime, par

courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : SOREC, Angle Rocade de Rabat et rue Ait Malek - Bâtiment C. 10220 Souissi - Rabat ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [loi09-08@sorec.ma](mailto:loi09-08@sorec.ma).

Ce traitement a reçu récépissé de la CNDP sous le numéro A-PO-216/2018 en date du 08/10/2018 (numéro de récépissé pour la gestion des points de vente à la CNDP)

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'ouverture d'un Compte Allo Jeu

À :

Le

Signature du demandeur (Lu et Approuvé) :

<sup>1</sup> Mention Optionnelle à renseigner si le touriste souhaite recevoir ses gains par virement bancaire.

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE « ALLO JEU »

Article 1 : Objet Les présentes conditions générales de vente, ci-après désignées « CGV » ont pour objet de définir les conditions et les modalités selon lesquelles un turfiste procède à l'ouverture d'un compte « Allo Jeu » pour engager des paris hippiques par téléphone sur les produits de paris proposés par la Société Royale d'Encouragement du Cheval (SOREC).

Article 2 : Champs d'application Les présentes CGV s'appliquent à toutes les opérations de prises de paris par téléphone sur les produits de courses de chevaux proposés par la SOREC. Cette dernière se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes CGV. La nouvelle version des CGV sera publiée et consultable sur le site web de la SOREC « www.sorec.ma ».

Article 3 : Déclaration toute personne souhaitant ouvrir un compte « Allo Jeu » déclare ce qui suit :

- Avoir pris connaissance des présentes CGV et du Règlement des Jeux en vigueur à la SOREC ;
- Accepter et respecter sans restrictions ni réserves les présentes CGV et le Règlement de Jeux SOREC ;
- Avoir bénéficié des conseils et des informations nécessaires relatives à la prise de pari par téléphone ;
- Être légalement en mesure d'engager des paris et être âgé de plus de 18 ans révolus ;
- Jouer de manière responsable et éviter le recours au jeu à crédit ;
- N'être titulaire que d'un seul compte « Allo Jeu ».

Article 4 : Modalités d'ouverture d'un compte « Allo Jeu » Seules les personnes physiques peuvent ouvrir un compte « Allo Jeu » à l'exclusion de toute personne morale. Ainsi, toute personne souhaitant ouvrir un compte « Allo Jeu » est appelée à :

- Se présenter à une agence SOREC afin de procéder à l'ouverture de son compte, munie d'une copie de sa Carte d'Identité Nationale (CIN) recto/verso ou sa Carte de Résidence au Maroc et d'une attestation de Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 2 ;
- Remplir le formulaire qui sera mis à sa disposition au niveau des agences SOREC et sur lequel sont annexés les présentes CGV ;
- Procéder à l'alimentation en espèce du Compte avec les mises minimum et maximum prévues dans les Conditions Particulières de Vente. Une fois le formulaire rempli et le compte alimenté, l'agent de la SOREC procédera à l'ouverture d'un Compte « Allo Jeu » dit « Compte Allo Jeu Temporaire ». Ce compte sera géré par le Service Allo Jeu mis en place par la SOREC et qui sera en relation directe avec les titulaires du compte « Allo Jeu ».

Article 5 : Compte « Allo Jeu Temporaire » Le Compte « Allo Jeu » est dit Temporaire à compter de la date de son ouverture au niveau de l'Agence SOREC et jusqu'à sa validation par le Service Allo Jeu. Le service concerné procédera dans les 48 heures ouvrables à compter de la date d'ouverture du Compte, à toutes les vérifications nécessaires notamment l'authenticité des informations présentées par le demandeur. Ce délai pourra être prolongé par la SOREC en cas de besoin de vérifications supplémentaires. Le Service Allo Jeu se réserve le droit de rejeter la demande d'ouverture d'un compte en cas de présentation d'informations frauduleuses et/ou si le nom du demandeur figure dans la liste des personnes interdites de jeux.

A compter de la date d'ouverture du compte Allo Jeu et jusqu'à sa validation, le turfiste pourra :

- Enregistrer ses paris dans la limite des crédits disponibles sur son Compte ;
- Annuler ses paris avant les 10 minutes précédant le départ de la course objet du pari ;
- Assurer le suivi de ses paris et vérifier le crédit de ses gains ;

Réapprovisionner son compte d'un montant ne pouvant dépasser le seuil défini dans les Conditions Particulières de Vente ;

Toutefois, le turfiste ne pourra pendant cette période, retirer ses gains qu'une fois son Compte déclaré valide par le Service Allo Jeu dans les conditions prévues à l'article 8 ci-dessous.

Article 6 : Compte « Allo Jeu Définitif » Après vérifications des données prévues à l'article 5 ci-dessus, le turfiste recevra une confirmation par e-mail ou par tout autre canal de communication sur la validation de son Compte « Allo Jeu ». Ainsi, il sera possible pour le turfiste de :

- Enregistrer ses paris dans la limite des crédits disponibles sur son Compte et pour un montant au moins égal à la mise minimale fixée dans les Conditions Particulières ;
- Annuler ses paris avant les 10 minutes précédant le départ de la course objet du pari ; - Assurer le suivi de ses paris et vérifier le crédit de ses gains ; - Réapprovisionner son compte d'un montant ne pouvant dépasser le seuil figurant dans les Conditions Particulières de Vente ;
- Demander le retrait de tout ou partie de ses gains porter à son crédit. Le turfiste à chaque enregistrement de pari et/annulation, recevra une confirmation de la combinaison jouée et/ou annulée sur l'adresse e-mail figurant sur le formulaire d'ouverture du Compte ou sur tout autre canal de communication.

Article 7 : Paiement des gains Le turfiste se réserve le droit de demander par téléphone le retrait de tout ou partie de ses gains dans la limite du seuil minimum prévu dans les Conditions Particulières. Le turfiste recevra une confirmation par e-mail ou par tout autre canal de communication, l'informant de la disponibilité auprès de la banque partenaire SOREC du montant à retirer. La récupération des gains se fait par une mise à disposition au nom du turfiste à récupérer de l'agence bancaire partenaire de la SOREC, muni de sa Carte d'Identité Nationale ou sa Carte de Résidence au Maroc.

Article 8 : Frais de gestion du Compte Allo Jeu La gestion du Compte « Allo Jeu » est gratuite. Seuls les appels téléphoniques sont à la charge du turfiste et sont au prix en vigueur d'un appel téléphonique national. Le Compte « Allo Jeu » ne produit pas d'intérêts.

Article 9 : Modification des données du Turfiste En cas de modification d'une des informations fournies par le turfiste notamment ses coordonnées bancaires et/ou son adresse e-mail et/ou son Numéro de GSM, ce-dernier informera le Service Allo Jeu dans les meilleurs délais dudit changement afin de permettre la non suspension de son Compte.

Article 10 : Indisponibilité du Service La SOREC se réserve le droit de suspendre les activités du service Allo Jeu et en informera préalablement les turfistes titulaires de comptes actifs. De même, le service Allo Jeu pourra être indisponible en cas notamment de bug informatique ou raisons indépendantes de la volonté de la SOREC. De ce fait, la SOREC dégage toute responsabilité en cas d'indisponibilité du service pour quelque cause que ça soit.

Article 11 : Procédure de Réclamation Le titulaire d'un compte Allo Jeu pourra formuler ses réclamations au service Client SOREC disponible sur les canaux de contacts suivants : - Téléphone : 05 37 27 11 03. - Adresse e-mail:

serviceclient@sorec.ma - Adresse : Angle Rues Badre Et Haroun Arrachid, Agdal – Rabat - La SOREC s'engage à traiter les demandes reçues dans les meilleurs délais.

Article 12 : Clôture d'un Compte Allo Jeu Le Compte Allo Jeu pourra être clôturé :

12.1 A l'initiative du titulaire du Compte moyennant une demande de résiliation écrite à transmettre au Service Allo Jeu par e-mail. La résiliation prendra effet 30 jours ouvrables à compter de la date de réception de ladite lettre et le turfiste pourra récupérer le solde restant sur son Compte Allo Jeu par une mise à disposition en son nom à récupérer de la banque partenaire.

12.2 A l'initiative de la SOREC dans les cas suivants :

- Quand le compte est Inactif pendant une période continue de 6 mois ;
- Cas de fraude du turfiste ; - En cas de 3 réclamations non fondées du turfiste titulaire du Compte ;
- Fraude pour blanchiment d'argent notifiée à l'encontre du turfiste par une autorité judiciaire ;
- Suspension du service Allo Jeu.

Article 13 : Données Personnelles

Les données collectées par la SOREC sont nécessaires à la gestion des Comptes Paris par Téléphone et contentieux s'il y a lieu. Tous les champs sont obligatoires, à défaut nous ne pourrions traiter votre demande.

Peuvent seuls, dans les limites de leurs attributions respectives, être destinataires des informations : Direction générale, dispositif de contrôle interne et externe en cas de besoin, service client, autorités judiciaires et administrations. Conformément à la loi n°09-08, vous pouvez accéder aux informations vous concernant, les rectifier ou vous opposer au traitement de vos données pour motif légitime, par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante : SOREC, Angle Rocade de Rabat et rue Ait Malek - Bâtiment C. 10220 Souissi - Rabat ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mesdroits.loi0908@sorec.ma. Ce traitement a reçu récépissé de la CNDP sous le numéro A-PO-216/2018 en date du 08/10/2018.

Article 14 : Droit Applicable- Différend Les présentes CGV sont régies par la Loi Marocaine. En cas de différend relatif à la validité, interprétation ou exécution des présentes CGV, le litige sera porté devant le tribunal de Commerce de Rabat.

## CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE « ALLO JEU »

Article 1 : Solde du Compte Allo Jeu 1.1 Montant minimal du Compte : Le montant minimal devant figurer dans le Compte « Allo Jeu » est de 500 DHS. Arrivé à ce seuil, le titulaire du compte recevra par e-mail une notification du Service Allo Jeu l'invitant à procéder à l'alimentation de son compte afin de lui permettre d'engager des paris. L'alimentation du Compte se fait par espèce au niveau des agences SOREC. 1.2 Montant maximal du Compte: Le montant maximal pouvant être reporté au compte Allo Jeu est de 50 000 DHS. Arrivé à ce seuil et au terme d'un mois d'inactivité du compte, le titulaire du compte recevra une notification du Service Client SOREC l'invitant

à retirer le reliquat auprès d'une agence bancaire partenaire SOREC via une mise à disposition en son nom. A défaut de retrait de la mise à disposition dans un délai maximum d'un mois, le compte sera suspendu. 1.3 Mise Minimale : La mise minimale pour le pari par téléphone est de 100 DHS.

Article 2 : Horaires de prise de paris par téléphone Le Service Allo Jeu chargé de la gestion des paris par téléphone est disponible de 9 heures du matin jusqu'à la fin des réunions et tous les jours de la semaine y compris les jours fériés. Le Service Client est joignable sur les Numéros : 05 37 27 12 12. Les communications téléphoniques seront enregistrées. Article 3 : Consultation du Compte « Allo Jeu » Le turfiste se réserve la possibilité de consulter l'historique des mouvements survenus sur le Compte « Allo Jeu » soit sur les supports digitaux ou en appelant directement le Service Allo Jeu. L'historique des mouvements pourra concerner.